



Changement de franchise assurance sans accord

Par **FUSH**, le **11/09/2010** à **13:32**

Bonjour,

En classant mes documents d'assurance, je me suis aperçu que ma franchise moto était passée de 614€ (en 2009) à 773€ (en 2010). Hors je n'ai jamais demandé de changement de franchise d'autant plus que ce changement ne m'a rien apporté en baisse de cotisation annuelle moto (sauf 35€TTC justifié par le gain de bonus sur une cotisation annuelle de 740€). Mon assurance me soutient qu'aucun changement ne peut s'effectuer sans ma demande et que la dernière fois que je suis venu les voir pour changer ce contrat c'est le 28/04/06 et que ma franchise est de 773€ depuis cette date. Sauf qu'entre temps j'ai quand même reçu depuis 2006, les récapitulatifs de 2007/2008/2009 avec une franchise à 614€.

De plus, j'ai mon contrat d'assurance daté du 28/04/2006 avec ma franchise à 614€. On me soutient que c'est moi qui ai demandé ce changement et que les documents reçus en 2007/2008/2009, n'étaient pas mis à jour (en 2010 si on met 4 ans à mettre à jour des données comme une franchise, LA MAAF doit changer d'activité je pense). **Le fond du problème est qu'en fait on m'a augmenté ma franchise sans mon accord et sans avantage financier sur ma cotisation annuelle et que l'assurance reste sur ses positions sans se justifier.** Merci de vos futures réponses et conseils sur les actions possibles.

Par **chaber**, le **12/09/2010** à **06:21**

Bonjour,

Il faudrait relire les conditions générales votre contrat pour vérifier s'il est prévu que le montant de la franchise de base évolue selon un indice qui doit être précisé tant sur le contrat que sur vos avis d'échéance.

Si rien n'est mentionné sur le sujet, seule la franchise de votre dernier avenant (modification du contrat pour raison quelconque) reste applicable

Par **FUSH**, le **14/09/2010** à **19:12**

Merci pour votre réponse ,je vais vérifier mais normalement elle ne devais pas changer et l'assurance me l'a confirmé.